

PROGRAMME CLAP ACP-FONSIIC 2, AIDE A LA FINITION 2024

LISTE DES PIECES A FOURNIR

1-Formulaire de présentation du projet (à télécharger sur les site www.fonsic-ci.com et www.onacci.ci et à remplir).

Envoyer le lien de visionnage d'une œuvre précédente du réalisateur – au moins un court-métrage par wi-transfert à l'adresse électronique ci-dessus : jlf.diomande@culture.gouv.ci

2- Note de synthèse du projet (objectifs, description sommaire, public visé).

3- Note justifiant le besoin d'une aide à la finition et précisant son emploi exact

4- Lettre d'intention de diffusion émanant d'une chaîne de télévision émettant au moins sur un territoire de l'Organisation des Etats ACP ou un contrat de préachat ou de coproduction d'une télévision ou un mandat de distribution dans des Etats ACP.

Synopsis.

5- Scénario dialogué protégé par un organisme de gestion de droits d'auteurs.

6- Curriculum vitae de l'auteur du scénario.

7- Curriculum vitae du réalisateur.

8- Curriculum vitae du Producteur.

9- Budget de production détaillé.

10- Plan de financement distinguant, d'une part, les financements acquis et prouvés et, d'autre part, les financements prévus.

11- Documents attestant des financements acquis (y compris : notifications de subventions, accords de coproduction, contrats de préachat de droits de diffusion et mandats de distribution avec minimum garanti, le cas échéant).

12- Calendrier d'exécution de la postproduction dont la durée ne pourra excéder six mois après réception de la subvention.

13- Plan de diffusion et de circulation de l'œuvre.

14- Statuts de la société de production (enregistrés par l'autorité

compétente du pays) et répartition de son capital social.

15- Une attestation délivrée par l'administration des impôts certifiant que la société de production est en situation fiscale régulière, **pour les projets retenus**.

16- Un relevé d'identité bancaire au nom de la société de production.

17- Copies des contrats de cession de droits avec l'(les) auteur(s) du scénario ou du traitement indiquant expressément le montant et le mode de rémunération.

18- Copies des contrats de cession de droits avec le(s) réalisateur(s) indiquant expressément le montant et le mode de rémunération.

19- Liste des techniciens avec leur nationalité et leur fonction.

20- Une autorisation de tournage avec les différents lieux ou liste des sites,

21- Lien vers une vidéo en ligne (valable au moins 3 mois) avec au minimum 10 minutes de pré-montage. Si les commentaires ou dialogues ne sont pas en français, ils doivent être sous-titrés ; ces éléments peuvent être reçus par les membres de la commission jusqu'à 2 semaines avant la date de la commission. Passé ce délai, le projet concerné sera retiré de l'ordre du jour de la Commission.